



PARIS PROPERTIES DEVELOPPEMENT

7 rue de l'Amiral d'Estaing – CS 41694 – 75773 PARIS CEDEX 16

Tél. +33(1) 44 40 30 50 - Fax +33(1) 44 40 30 55

SAS au capital de 37 000,00 € - RCS Paris B 821 937 166

MAIRIE DE WARLUIS

A l'attention de Madame Dominique MORET,

Maire de Warluis

1 rue des Ecoles

60430 - WARLUIS

Paris, le 31 mai 2022

Courrier RAR

Objet : Demande d'avis sur les conditions de remise en état du site après mise à l'arrêt définitif de l'exploitation d'une ICPE - Rue de la Gare – WARLUIS (60430)

Madame la Maire,

En application du Code de l'Environnement, la société PARIS PROPERTIES DEVELOPPEMENT, va déposer, en Préfecture de l'Oise, un dossier de demande d'enregistrement afin de notifier l'administration de sa future installation de stockage, dont l'activité est classable sous les rubriques 1510 (Entrepôts couverts) , 1530 (Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues) et 1532 (Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues) de la Réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement., localisé dans la Zone Industrielle Rue de la Gare à Warluis.

Cet établissement est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses.

D'une manière générale, les différentes étapes de l'activité logistique qui sont exercées sur le site sont : la réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds, le stockage des produits dans les cellules des bâtiments du site, la préparation des commandes, l'expédition des produits par poids lourds.

L'activité de ce site industriel sera classée à Enregistrement sous la rubrique 1510 : stockage de matières combustibles dans des entrepôts couverts mais également des rubriques 1530 (Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues) et 1532 (Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues).

Conformément aux exigences réglementaires, l'inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier de demande d'enregistrement, **un courrier de votre part donnant votre avis sur l'usage envisagé pour le site (industriel) après cessation de l'activité sur le site.**

En outre, PARIS PROPERTIES DEVELOPPEMENT s'engage à remettre le site en état pour un futur usage industriel.

Les propositions concernant les conditions de remise en état du site après exploitation sont indiquées ci-après.

La société s'engage à :

- Notifier à M. le Préfet la date de cet arrêt 3 mois au moins avant celui-ci en indiquant les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.
- Placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement.
- Vous transmettre les plans du site, les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site, les propositions sur le type d'usage futur du site qu'il est envisagé de considérer.
- Transmettre dans le même temps à M. le Préfet ces propositions.

La notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site dès son arrêt :

- Evacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site :
 - Evacuation des déchets résiduels en centre de traitement autorisé ;
 - Vidange et nettoyage des cuves de stockage conformément à la réglementation, en vigueur ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion :
 - Démontage des équipements ;
 - Mise en sécurité des circuits électriques ;
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement le cas échéant.

Le site, lors de sa cessation, fera l'objet de toutes opérations nécessaires afin de rendre son usage futur compatible avec un usage industriel.

Nous sollicitons ainsi, par courrier, votre avis écrit sur l'usage futur proposé ainsi que sur les mesures qui seront prises.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de notre haute considération.

Christophe LE CORRE
Président Directeur Général

DocuSigned by:

Christophe LE CORRE

95A307BAC970403...